

Fiche de données de sécurité

MFC501

Remplace la date: 28.02.2021

Date de révision: 21.02.2022

Version: 1.3.0

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial: MFC501

Numéro d'Article

Numéro d'Article	Description
003481000009	

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations recommandées: Nettoyant

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Société: Mouldpro ApS
Adresse: Baltorpbakken 10
Code postal: 2750
Ville: Ballerup
Pays: DANEMARK
E-mail: sales@mouldpro.com
Téléphone: +45 70 20 31 31
Page de garde: www.mouldpro.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

145 (Tox Info Suisse).

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

CLP-classification: Aerosol 1;H222
Aerosol 1;H229
Skin Sens. 1;H317
Eye Irrit. 2;H319
Aquatic Chronic 3;H412

Effets nocifs les plus graves: Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Une inhalation des vapeurs ou un contact répété de longue durée avec la peau peut causer des lésions au niveau du système nerveux central. Le produit libère des vapeurs qui peuvent provoquer léthargie et vertige. De grandes concentrations de vapeurs peuvent provoquer maux de tête et intoxication. Le produit peut provoquer une pneumonie chimique en cas d'inhalation du produit atomisé.

Fiche de données de sécurité

MFC501

Remplace la date: 28.02.2021

Date de révision: 21.02.2022

Version: 1.3.0

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes



Mentions d'avertissement: Danger

Contient

Substance: Oranger doux, extraits;

Mentions de danger

H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection.
P410+412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
P501 Éliminer le contenu/récipient dans conformément à la réglementation locale.

2.3. Autres dangers

Le produit ne contient pas de substance PBT ni de substance vPvB.

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Substance	N° CAS/ N° CE/ N° d'enregistrement REACH	Concentration	Notes	CLP-classification
Gaz de pétrole liquéfiés (avec <0,1% de 1,3-butadiène)	68476-85-7 270-704-2	10 -< 30 %		Flam. Gas 1A;H220 Press. Gas liq. gas;H280
Hydrocarbures en C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% d'aromatiques	64742-48-9 919-857-5	1 -< 5 %	3	Flam. Liq. 3;H226 Asp. Tox. 1;H304 STOT SE 3;H336 EUH066
Oranger doux, extraits	8028-48-6 232-433-8	1 -< 5 %		Flam. Liq. 3;H226 Asp. Tox. 1;H304 Skin Irrit. 2;H315 Skin Sens. 1;H317 Aquatic Chronic 2;H411
2-Butoxyéthanol	111-76-2 203-905-0 01-2119475108-36	1 -< 5 %		Acute Tox. 4;H302 Acute Tox. 4;H312 Skin Irrit. 2;H315 Eye Irrit. 2;H319 Acute Tox. 4;H332
Alcools en C9-11 éthoxylés.	68439-46-3 614-482-0	1 -< 5 %		Eye Dam. 1;H318

Fiche de données de sécurité

MFC501

Remplace la date: 28.02.2021

Date de révision: 21.02.2022

Version: 1.3.0

propan-2-ol	67-63-0 200-661-7 01-2119457558-25	< 1 %		Flam. Liq. 2;H225 Eye Irrit. 2;H319 STOT SE 3;H336
2-Aminoéthanol	141-43-5 205-483-3 01-2119486455-28	< 1 %		Acute Tox. 4;H302 Acute Tox. 4;H312 Skin Corr. 1B;H314 Eye Dam. 1;H318 Acute Tox. 4;H332 STOT SE 3;H335 Aquatic Chronic 3;H412 C ≥ 5%: STOT SE 3; H335
ammoniac ... %	1336-21-6 215-647-6 01-2119488876-14	< 1 %		Skin Corr. 1B;H314 Eye Dam. 1;H318 STOT SE 3;H335 Aquatic Acute 1;H400 C ≥ 5%: STOT SE 3; H335

Veuillez vous reporter au paragraphe 16 pour obtenir le texte complet sur les phrases -H / -EUH..

3 = H304 n'est pas applicable du fait de l'utilisation d'aérosols.

Commentaires sur les ingrédients:

Conforme au règlement (CE) 648/2004 relatif aux détergents:
hydrocarbures aliphatiques 5 -< 15 %
agents de surface anioniques < 5 %
agents de surface non ioniques < 5 %

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Inhalation:	Sortir à l'air frais. Consulter un médecin en cas de malaise persistant.
Ingestion:	Rincer soigneusement la bouche et boire 1 à 2 verres d'eau à petites gorgées. Consulter un médecin en cas de malaise persistant.
Contact cutané:	Enlever les vêtements souillés. Consulter un médecin en cas de malaise persistant. Laver la peau à l'eau et au savon.
Contact avec les yeux:	Rincer immédiatement à l'eau (de préférence avec un rince-œil) durant au moins 5 minutes. Bien ouvrir l'œil. Le cas échéant, enlever les lentilles de contact. Consulter un médecin.
Brûlures:	Rincer à l'eau jusqu'à ce que les douleurs cessent. Retirer les vêtements qui n'ont pas brûlé sur la peau - contacter un médecin ou l'hôpital, et poursuivre si possible le rinçage jusqu'à l'arrivée du médecin.
En général:	En cas de visite chez un médecin, présenter cette fiche de données de sécurité ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irrite les muqueuses de la bouche et du canal intestinal. Irritant pour les yeux. Entraîne une sensation de brûlure et un larmoiement. Le produit libère des vapeurs qui peuvent provoquer léthargie et vertige. De grandes concentrations de vapeurs peuvent provoquer maux de tête et intoxication. Peut être absorbé par la peau et provoquer des symptômes de vertige ou des maux de tête. Peut provoquer une irritation de la peau et des rougeurs. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Les symptômes sont rougeur, gonflement, ampoules et ulcération. Ils apparaissent souvent très lentement. Le produit peut provoquer une pneumonie chimique en cas d'inhalation du produit atomisé. Peut être absorbé par la peau et donner les mêmes symptômes que pour l'inhalation. Une inhalation des vapeurs ou un contact répété de longue durée avec la peau peut causer des lésions au niveau du système nerveux central.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes. Aucun traitement particulier et immédiat n'est nécessaire.

Fiche de données de sécurité

MFC501

Remplace la date: 28.02.2021

Date de révision: 21.02.2022
Version: 1.3.0

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: Eteindre l'incendie avec de la poudre, de la mousse ou un brouillard d'eau. Refroidir les stocks qui ne sont pas en flammes en pulvérisant de l'eau ou du brouillard d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés: Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risque de propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit se décompose s'il est exposé au feu ou réchauffé à des températures élevées ; il peut se dégager des gaz inflammables et toxiques. L'augmentation de la température entraîne une hausse de la pression dans l'emballage, avec risque d'explosion. ATTENTION ! Les bombes aérosol peuvent exploser.

5.3. Conseils aux pompiers

Si cela peut se faire sans danger, enlever les récipients de la zone menacée par le feu. Eviter d'inhaler les vapeurs et les gaz de combustion. Sortir à l'air frais. Porter un appareil respiratoire isolant ainsi qu'une combinaison de protection chimique lorsqu'un contact physique (proche) est probable.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes: Rester contre le vent / se tenir à distance de la source. Prendre des mesures de précaution contre l'électricité statique. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles et des équipements antidéflagrants. Bien ventiler. Interdit de fumer ou d'entretenir une flamme nue.

Pour les secouristes: En plus de ce qui précède : Le port d'une combinaison de protection répondant à la norme EN 368, type 3, est recommandé.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter de jeter inutilement dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Essuyer les taches et les projections à l'aide d'un chiffon.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Se reporter au section 8 pour le type d'équipement de protection. Se reporter au section 13 pour les instructions sur l'élimination.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Travailler en utilisant un ventilateur aspirant efficace (par exemple ventilateur d'aspiration). Un accès à l'eau courante et un équipement pour le lavage des yeux doit être prévu. Se laver les mains avant de faire une pause ou d'aller aux toilettes et à la fin des travaux. Prendre toutes les mesures de précaution contre l'électricité statique. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles et des équipements antidéflagrants.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stocker hors de portée des enfants. Ne pas stocker avec des denrées alimentaires, d'aliments pour animaux, de médicaments ou de produits équivalents. Ne pas stocker avec : Oxydants. Réservoir sous pression. Ne pas exposer aux rayons du soleil ni à des températures supérieures à 50°C. Doit être stocké dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Eviter l'exposition directe à la lumière du soleil.

Fiche de données de sécurité

MFC501

Remplace la date: 28.02.2021

Date de révision: 21.02.2022

Version: 1.3.0

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'utilisations spécifiques en plus des utilisations identifiées au point 1.2.

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite d'exposition professionnelle

Nom de la substance	Période	ppm	mg/m ³	fibre/cm ³	Remarques	Notations
propan-2-ol	VME	200	500			B, SSC
propan-2-ol	VLE	400	1000			B, SSC
Huiles minérales (pure, hautement raffinées)	-		5			C2, i
D-Limonene	VME	7	40			S, SSC
D-Limonene	VLE	14	80			S, SSC
Propane	VME	1000	1800			
Propane	VLE	4000	7200			
2-aminoéthanol	VLE	4	10			S
2-aminoéthanol	VME	2	5			S
2-butoxyéthanol	VLE	20	98			B, R, SSC
2-butoxyéthanol	VME	10	49			B, R, SSC
butane	VME	800	1900			
butane	VLE	3200	7600			
ammoniac, anhydre	VLE	40	28			SSC
ammoniac, anhydre	VME	20	14			SSC

B = Monitoring biologique

i = Poussières inhalables (poussières totales G)

S = Sensibilisation

C2 = Cancérogène (Cat. 2)

R = Toxique pour la reproduction

SSC = VME et grossesse

VLE = Valeur limite d'exposition calculée sur une courte durée

VME = Valeur (limite) moyenne d'exposition

Méthodes de mesure:

Vérifier que les mesures d'hygiène du travail sont conformes avec les limites d'exposition professionnelle en vigueur.

Base légale:

Valeurs limites d'exposition aux postes de travail (Edition: 2020).

PNEC

2-Butoxyéthanol, cas-no 111-76-2				
Exposition	Valeur	Facteur d'évaluation	Méthode d'extrapolation	Note
PNEC aqua (eau douce)	8,8 mg/l			
PNEC aqua (eau de mer)	0,88 mg/l			
PNEC STP (installations de traitement des eaux usées)	463 mg/l			
PNEC sédiment (eau douce)	34,6 mg/kg			
PNEC sédiment (eau de mer)	3,46 mg/kg			
PNEC soil (sol)	2,33 mg/kg			
PNEC oral (aliments)	20 mg/kg			

Fiche de données de sécurité

MFC501

Remplace la date: 28.02.2021

Date de révision: 21.02.2022

Version: 1.3.0

propan-2-ol, cas-no 67-63-0				
Exposition	Valeur	Facteur d'évaluation	Méthode d'extrapolation	Note
PNEC aqua (eau douce)	140,9 mg/l			
PNEC aqua (eau de mer)	140,9 mg/l			
PNEC STP (installations de traitement des eaux usées)	2251 mg/l			
PNEC sédiment (eau douce)	552 mg/kg			
PNEC sédiment (eau de mer)	552 mg/kg			
PNEC soil (sol)	28 mg/kg			
PNEC oral (aliments)	160 mg/kg			
ammoniac ... %, cas-no 1336-21-6				
Exposition	Valeur	Facteur d'évaluation	Méthode d'extrapolation	Note
PNEC aqua (eau douce)	0,001 mg/l			
	0,001 mg/l			
2-Aminoéthanol, cas-no 141-43-5				
Exposition	Valeur	Facteur d'évaluation	Méthode d'extrapolation	Note
PNEC aqua (eau douce)	0,085 mg/l			
PNEC aqua (eau de mer)	0,009 mg/l			
PNEC STP (installations de traitement des eaux usées)	100 mg/l			
PNEC sédiment (eau douce)	0,434 mg/kg			
PNEC sédiment (eau de mer)	0,043 mg/kg			
PNEC soil (sol)	0,037 mg/kg			
Diéthanolamine, cas-no 111-42-2				
Exposition	Valeur	Facteur d'évaluation	Méthode d'extrapolation	Note
PNEC aqua (eau douce)	0,02 mg/l			
PNEC aqua (eau de mer)	0,002 mg/l			
PNEC STP (installations de traitement des eaux usées)	100 mg/l			
PNEC sédiment (eau douce)	0,092 mg/kg			
PNEC sédiment (eau de mer)	0,009 mg/kg			
PNEC soil (sol)	0,007 mg/kg			
PNEC oral (aliments)	1,04 mg/kg			
distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités, cas-no 64742-55-8				
Exposition	Valeur	Facteur d'évaluation	Méthode d'extrapolation	Note
PNEC oral (aliments)	9,33 mg/kg			
Amides, C8-18 (nombre pair) et C18-unsaturadet, N, N-bis (hydroxyéthyl), cas-no 68155-07-7				
Exposition	Valeur	Facteur d'évaluation	Méthode d'extrapolation	Note
PNEC STP (installations de traitement des eaux usées)	830 mg/l			
PNEC aqua (eau douce)	0,007 mg/l			

Fiche de données de sécurité

MFC501

Remplace la date: 28.02.2021

Date de révision: 21.02.2022

Version: 1.3.0

PNEC aqua (eau de mer)	0,001 mg/l			
PNEC sediment (eau douce)	0,195 mg/kg			
PNEC sediment (eau de mer)	0,019 mg/kg			
PNEC soil (sol)	0,035 mg/kg			
Alcools en C12-14 éthoxylés, sulfates, sels de sodium, cas-no 68891-38-3				
Exposition	Valeur	Facteur d'évaluation	Méthode d'extrapolation	Note
PNEC aqua (eau douce)	0,24 mg/l			
PNEC aqua (eau de mer)	0,024 mg/l			
PNEC STP (installations de traitement des eaux usées)	10000 mg/l			
PNEC sediment (eau douce)	0,917 mg/kg			
PNEC sediment (eau de mer)	0,092 mg/kg			
PNEC soil (sol)	7,5 mg/kg			

DNEL - travailleurs

2-Butoxyéthanol, cas-no 111-76-2

Exposition	Valeur	Facteur d'évaluation	Descripteur de dose	Paramètre d'impact principal	Note
Inhalation DNEL (exposition par inhalation - exposition à long terme – effets systémiques)	98 mg/m ³				
Inhalation DNEL (exposition par inhalation - exposition aiguë/à court terme – effets systémiques)	1091 mg/m ³				
Inhalation DNEL (exposition par inhalation - exposition aiguë/à court terme – effets locaux)	246 mg/m ³				
Dermal DNEL (exposition par voie cutanée - exposition à long terme – effets systémiques)	125 mg/kg bw/day				
Dermal DNEL (exposition par voie cutanée - exposition aiguë/à court terme – effets systémiques)	89 mg/kg bw/day				
propan-2-ol, cas-no 67-63-0					
Exposition	Valeur	Facteur d'évaluation	Descripteur de dose	Paramètre d'impact principal	Note

Fiche de données de sécurité

MFC501

Remplace la date: 28.02.2021

Date de révision: 21.02.2022

Version: 1.3.0

Inhalation DNEL (exposition par inhalation - exposition à long terme – effets systémiques)	500 mg/m ³				
Dermal DNEL (exposition par voie cutanée - exposition à long terme – effets systémiques)	888 mg/kg bw/day				
ammoniac ... %, cas-no 1336-21-6					
Exposition	Valeur	Facteur d'évaluation	Descripteur de dose	Paramètre d'impact principal	Note
Inhalation DNEL (exposition par inhalation - exposition à long terme – effets systémiques)	47,6 mg/m ³				
Inhalation DNEL (exposition par inhalation - exposition aiguë/à court terme – effets systémiques)	47,6 mg/m ³				
Inhalation DNEL (exposition par inhalation - exposition à long terme – effets locaux)	14 mg/m ³				
Inhalation DNEL (exposition par inhalation - exposition aiguë/à court terme – effets locaux)	36 mg/m ³				
Dermal DNEL (exposition par voie cutanée - exposition à long terme – effets systémiques)	6,8 mg/kg bw/day				
Dermal DNEL (exposition par voie cutanée - exposition aiguë/à court terme – effets systémiques)	6,8 mg/kg bw/day				
2-Aminoéthanol, cas-no 141-43-5					
Exposition	Valeur	Facteur d'évaluation	Descripteur de dose	Paramètre d'impact principal	Note
Inhalation DNEL (exposition par inhalation - exposition à long terme – effets locaux)	3,3 mg/m ³				

Fiche de données de sécurité

MFC501

Remplace la date: 28.02.2021

Date de révision: 21.02.2022

Version: 1.3.0

Dermal DNEL (exposition par voie cutanée - exposition à long terme – effets systémiques)	1 mg/kg bw/day				
---	----------------	--	--	--	--

Diéthanolamine, cas-no 111-42-2

Exposition	Valeur	Facteur d'évaluation	Descripteur de dose	Paramètre d'impact principal	Note
Inhalation DNEL (exposition par inhalation - exposition à long terme – effets locaux)	1 mg/m ³				
Dermal DNEL (exposition par voie cutanée - exposition à long terme – effets systémiques)	0,13 mg/kg bw/day				

Amides, C8-18 (nombre pair) et C18-unsaturadet, N, N-bis (hydroxyéthyl), cas-no 68155-07-7

Exposition	Valeur	Facteur d'évaluation	Descripteur de dose	Paramètre d'impact principal	Note
Dermal DNEL (exposition par voie cutanée - exposition à long terme – effets locaux)	0,0936 mg/cm ²				
Inhalation DNEL (exposition par inhalation - exposition à long terme – effets systémiques)	73,4 mg/m ³				
Dermal DNEL (exposition par voie cutanée - exposition à long terme – effets systémiques)	4,16 mg/kg bw/day				

Alcools en C12-14 éthoxylés, sulfates, sels de sodium, cas-no 68891-38-3

Exposition	Valeur	Facteur d'évaluation	Descripteur de dose	Paramètre d'impact principal	Note
Inhalation DNEL (exposition par inhalation - exposition à long terme – effets systémiques)	175 mg/m ³				
Dermal DNEL (exposition par voie cutanée - exposition à long terme – effets systémiques)	2750 mg/kg bw/day				

DNEL - ensemble de la population

2-Butoxyéthanol, cas-no 111-76-2

Exposition	Valeur	Facteur d'évaluation	Descripteur de dose	Paramètre d'impact principal	Note

Fiche de données de sécurité

MFC501

Remplace la date: 28.02.2021

Date de révision: 21.02.2022

Version: 1.3.0

Inhalation DNEL (exposition par inhalation - exposition à long terme – effets systémiques)	59 mg/m ³				
Inhalation DNEL (exposition par inhalation - exposition aiguë/à court terme – effets systémiques)	426 mg/m ³				
Inhalation DNEL (exposition par inhalation - exposition aiguë/à court terme – effets locaux)	147 mg/m ³				
Dermal DNEL (exposition par voie cutanée - exposition à long terme – effets systémiques)	75 mg/kg bw/day				
Dermal DNEL (exposition par voie cutanée - exposition aiguë/à court terme – effets systémiques)	89 mg/kg bw/day				
Oral DNEL (exposition par voie orale - exposition à long terme – effets systémiques)	6,3 mg/kg bw/day				
Oral DNEL (exposition par voie orale - exposition aiguë/à court terme – effets systémiques)	26,7 mg/kg bw/day				

propan-2-ol, cas-no 67-63-0

Exposition	Valeur	Facteur d'évaluation	Descripteur de dose	Paramètre d'impact principal	Note
Inhalation DNEL (exposition par inhalation - exposition à long terme – effets systémiques)	89 mg/m ³				
Dermal DNEL (exposition par voie cutanée - exposition à long terme – effets systémiques)	319 mg/kg bw/day				
Oral DNEL (exposition par voie orale - exposition à long terme – effets systémiques)	26 mg/kg bw/day				

Fiche de données de sécurité

MFC501

Remplace la date: 28.02.2021

Date de révision: 21.02.2022

Version: 1.3.0

ammoniac ... %, cas-no 1336-21-6					
Exposition	Valeur	Facteur d'évaluation	Descripteur de dose	Paramètre d'impact principal	Note
Inhalation DNEL (exposition par inhalation - exposition à long terme – effets systémiques)	23,8 mg/m ³				
Inhalation DNEL (exposition par inhalation - exposition aiguë/à court terme – effets systémiques)	23,8 mg/m ³				
Inhalation DNEL (exposition par inhalation - exposition aiguë/à court terme – effets locaux)	2,8 mg/m ³				
Inhalation DNEL (exposition par inhalation - exposition aiguë/à court terme – effets locaux)	7,2 mg/m ³				
Dermal DNEL (exposition par voie cutanée - exposition à long terme – effets systémiques)	68 mg/kg bw/day				
Dermal DNEL (exposition par voie cutanée - exposition aiguë/à court terme – effets systémiques)	68 mg/kg bw/day				
2-Aminoéthanol, cas-no 141-43-5					
Exposition	Valeur	Facteur d'évaluation	Descripteur de dose	Paramètre d'impact principal	Note
Inhalation DNEL (exposition par inhalation - exposition à long terme – effets locaux)	2 mg/m ³				
Dermal DNEL (exposition par voie cutanée - exposition à long terme – effets systémiques)	0,24 mg/kg bw/day				
Oral DNEL (exposition par voie orale - exposition à long terme – effets systémiques)	3,75 mg/kg bw/day				
Diéthanolamine, cas-no 111-42-2					
Exposition	Valeur	Facteur d'évaluation	Descripteur de dose	Paramètre d'impact principal	Note

Fiche de données de sécurité

MFC501

Remplace la date: 28.02.2021

Date de révision: 21.02.2022

Version: 1.3.0

Inhalation DNEL (exposition par inhalation - exposition à long terme – effets locaux)	0,25 mg/m ³				
Dermal DNEL (exposition par voie cutanée - exposition à long terme – effets systémiques)	0,07 mg/kg bw/day				
Oral DNEL (exposition par voie orale - exposition à long terme – effets systémiques)	0,06 mg/kg bw/day				

Amides, C8-18 (nombre pair) et C18-unsaturadet, N, N-bis (hydroxyéthyl), cas-no 68155-07-7

Exposition	Valeur	Facteur d'évaluation	Descripteur de dose	Paramètre d'impact principal	Note
Inhalation DNEL (exposition par inhalation - exposition à long terme – effets systémiques)	21,73 mg/m ³				
Dermal DNEL (exposition par voie cutanée - exposition à long terme – effets locaux)	0,0562 mg/cm ²				
Dermal DNEL (exposition par voie cutanée - exposition à long terme – effets systémiques)	2,5 mg/kg bw/day				
Oral DNEL (exposition par voie orale - exposition à long terme – effets systémiques)	6,25 mg/kg bw/day				

Alcools en C12-14 éthoxylés, sulfates, sels de sodium, cas-no 68891-38-3

Exposition	Valeur	Facteur d'évaluation	Descripteur de dose	Paramètre d'impact principal	Note
Inhalation DNEL (exposition par inhalation - exposition à long terme – effets systémiques)	52 mg/m ³				
Dermal DNEL (exposition par voie cutanée - exposition à long terme – effets systémiques)	1650 mg/kg bw/day				
Oral DNEL (exposition par voie orale - exposition à long terme – effets systémiques)	15 mg/kg bw/day				

8.2. Contrôles de l'exposition

Fiche de données de sécurité

MFC501

Remplace la date: 28.02.2021

Date de révision: 21.02.2022

Version: 1.3.0

Contrôles techniques appropriés:

Porter l'équipement de protection individuelle précisé ci-dessous.

Équipement de protection individuelle, protection des yeux/du visage:

Utiliser des lunettes de protection. La protection des yeux doit être en conformité avec la norme EN 166.

Équipement de protection individuelle, protection des mains:

Mettre des gants. Type de matériau: Butylcaoutchouc. Le temps de pénétration n'a pas encore été déterminé pour ce produit. Changer souvent de gants. Les gants doivent être en conformité avec la norme EN 374. La conformité et la durabilité d'un gant dépend de l'usage qui en est fait, notamment la fréquence et la durée du contact, l'épaisseur du matériau dans lequel est fabriqué le gant, sa fonctionnalité et sa résistance chimique. Toujours demander conseil auprès du fournisseur de gants.

Équipement de protection individuelle, protection respiratoire:

Utilisation légère (petit volume, exposition courte (moins de dix minutes)) : Non exigé.
Utilisation moyenne (volume moyen, exposition moyenne (1 à 2 heures)) : Type de filtre : A.
La protection respiratoire doit être en conformité avec l'une des normes suivantes : EN 136/140/145.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

S'assurer de la conformité à la législation locale sur les émissions.

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Paramètre	Valeur/unité
Etat	Aérosol
Couleur	Aucune donnée
Odeur	Aucune donnée
Solubilité	Aucune donnée

Paramètre	Valeur/unité	Remarques
Seuil olfactif	Aucune donnée	
Point de fusion	Aucune donnée	
Point de congélation	Aucune donnée	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	-40 - -2 °C	(LPG)
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée	
Limites d'inflammabilité	1.4 - 10.9 vol%	(LPG)
Limites d'explosion	Aucune donnée	
Point d'inflammation	-104 °C	(LPG)
Température d'auto-inflammabilité	365 °C	(LPG)
Température de décomposition	Aucune donnée	
pH (solution à utiliser)	Aucune donnée	
pH (concentré)	Aucune donnée	
Viscosité cinématique	Aucune donnée	
Viscosité	Aucune donnée	
Coefficient de partage n-octanol/eau	Aucune donnée	
Pression de vapeur	590 - 1760 kPa	(LPG)
Densité	Aucune donnée	
Densité relative	Aucune donnée	
Densité de vapeur	Aucune donnée	
Densité relative (air saturé)	Aucune donnée	
Caractéristiques des particules	Aucune donnée	

9.2. Autres informations

Autres informations:

Aucun.

Fiche de données de sécurité

MFC501

Remplace la date: 28.02.2021

Date de révision: 21.02.2022

Version: 1.3.0

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit s'enflamme en contact avec la chaleur ou une étincelle, par exemple. Réagit avec : Oxydants.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est inerte s'il est utilisé conformément aux instructions du fournisseur.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air et peuvent se propager au sol. Les vapeurs peuvent provoquer des mélanges explosifs avec l'air.

10.4. Conditions à éviter

Eviter toute augmentation de température ainsi qu'un contact avec des sources d'inflammation. Eviter l'exposition directe à la lumière du soleil. Eviter les températures >50°C.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Le produit se décompose s'il est exposé au feu ou réchauffé à des températures élevées ; il peut se dégager des gaz inflammables et toxiques.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë - par voie orale:

MFC501

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
	ATE		55379.31 mg/kg			

Le produit n'a pas besoin d'être classé. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Une pulvérisation dans la bouche peut provoquer une irritation des muqueuses de la bouche et la gorge.

Toxicité aiguë - par voie cutanée:

MFC501

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
	ATE		43081.5 mg/kg			

Le produit n'a pas besoin d'être classé. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë - par inhalation:

MFC501

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
	ATE (vapeurs)		430.82 mg/l			

Le produit n'a pas besoin d'être classé. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion/irritation cutanée: Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles. Peut provoquer une irritation de la peau et des rougeurs.

Fiche de données de sécurité

MFC501

Remplace la date: 28.02.2021

Date de révision: 21.02.2022

Version: 1.3.0

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:	Irritant pour les yeux. Entraîne une sensation de brûlure et un larmolement.
Sensibilité respiratoire et cutanée:	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Les symptômes sont rougeur, gonflement, ampoules et ulcération. Ils apparaissent souvent très lentement.
Mutagénicité sur les cellules germinales:	Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.
Propriétés cancérigènes:	Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.
Toxicité pour la reproduction:	Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.
Exposition STOT unique:	Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles. L'inhalation du produit atomisé provoque une irritation des voies respiratoires supérieures. Irrite les muqueuses de la bouche et du canal intestinal. Le produit libère des vapeurs qui peuvent provoquer léthargie et vertige. De grandes concentrations de vapeurs peuvent provoquer maux de tête et intoxication. Peut être absorbé par la peau et provoquer des symptômes de vertige ou des maux de tête.
Exposition STOT répétée:	Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles. Une inhalation des vapeurs ou un contact répété de longue durée avec la peau peut causer des lésions au niveau du système nerveux central.
Danger par aspiration:	Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles. Le produit peut provoquer une pneumonie chimique en cas d'inhalation du produit atomisé.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien: Aucun effet connu.

Autres effets toxicologiques: Aucun effet connu.

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

12.1. Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2. Persistance et dégradabilité

Les données d'essai ne sont pas disponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Les données d'essai ne sont pas disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Les données d'essai ne sont pas disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient pas de substance PBT ni de substance vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun effet connu.

12.7. Autres effets néfastes

Aucun effet connu.

Fiche de données de sécurité

MFC501

Remplace la date: 28.02.2021

Date de révision: 21.02.2022
Version: 1.3.0

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Eviter de jeter inutilement dans l'environnement. Ne jetez pas les aérosols aux ordures, même s'ils sont vides. Ils doivent être envoyés aux installations municipales chargées de recueillir les déchets chimiques.

Catégorie de déchet: Code CED: dépend de l'activité et de l'utilisation, par ex.
20 01 29* détergents contenant des substances dangereuses
Récipients de type aérosol: Code CED: 16 05 04 Gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses. Chiffons d'essuyage avec solvants organiques: Code CED: 15 02 02 Absorbants, matériaux filtrants (y compris les filtres à huile non spécifiés ailleurs), chiffons d'essuyage et vêtements de protection contaminés par des substances dangereuses.

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	1950	14.4. Groupe d'emballage:	
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	AÉROSOLS	14.5. Dangers pour l'environnement:	Le produit ne doit pas être étiqueté comme danger environnemental (symbole: poisson et arbre).
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	2.1		
Etiquette(s) de danger:	2.1		
Numéro d'identification du danger:		Code de restriction tunnel:	D

Transport par cours d'eau intérieurs (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	1950	14.4. Groupe d'emballage:	
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	AEROSOLS	14.5. Dangers pour l'environnement:	Le produit ne doit pas être étiqueté comme danger environnemental (symbole: poisson et arbre).
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	2.1		
Etiquette(s) de danger:	2.1		
Transport en bateaux-citernes:	-		

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	1950	14.4. Groupe d'emballage:	
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	AEROSOLS	14.5. Dangers pour l'environnement:	Le produit n'est pas un Marine Pollutant (MP).
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	2.1	Nom(s) de la ou des substances présentant un danger pour l'environnement:	-
Etiquette(s) de danger:	2.1		
EmS:	F-D, S-U	IMDG Code segregation group:	- Aucun -

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	1950	14.4. Groupe d'emballage:	
---	------	----------------------------------	--

Fiche de données de sécurité

MFC501

Remplace la date: 28.02.2021

Date de révision: 21.02.2022

Version: 1.3.0

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: AEROSOLS, FLAMMABLE

14.5. Dangers pour l'environnement:

Le produit ne doit pas être étiqueté comme danger environnemental (symbole: poisson et arbre).

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 2.1

Etiquette(s) de danger: 2.1

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucun.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Ne s'applique pas.

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dispositions spéciales: Un soin tout particulier doit être apporté aux employés de moins de 18 ans. Les jeunes de moins de 18 ans ne peuvent pas réaliser de tâche les exposant de manière nuisible à ce produit.
DIRECTIVE 2012/18/UE (Seveso), P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES: Colonne 2: 150 (net) t, Colonne 3: 500 (net) t.

Visé par :

Directive du Conseil (CE) relative à la protection des jeunes au travail.

Règlement (CE) du Parlement européen et du Conseil relatif aux détergents.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

No d'enregistrement REACH	Nom de la substance
01-2119457558-25	propan-2-ol
01-2119475108-36	2-Butoxyéthanol
01-2119486455-28	2-Aminoéthanol
01-2119488876-14	ammoniac ... %

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Historique des versions et indication des modifications

Version	Date de révision	Responsable	Modifications
1.3.0	21.02.2022	Bureau Veritas HSE - DOL	3,8,9,11,12,16
1.2.0	28.02.2021	Bureau Veritas HSE - DOL	2,3,8,9,11,16

Abréviations:

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
STOT: Specific Target Organ Toxicity
vPvB: Very Persistent and Very Bioaccumulative
PNEC: Predicted No Effect Concentration
DNEL: Derived No Effect Level

Autres informations:

Cette fiche de données de sécurité a été élaborée pour ce produit seulement, et ne s'applique que pour lui. Elle se base sur nos connaissances actuelles et sur l'information que le fournisseur a pu trouver sur les produits lors de l'élaboration de cette fiche. Cette fiche de données de sécurité s'applique à la loi en vigueur sur l'élaboration des fiches de données de sécurité conformément au règlement 1907/2006/CE (REACH) dans sa dernière version.

Conseils de formation:

Il est recommandé de bien connaître cette fiche de données de sécurité.

Fiche de données de sécurité

MFC501

Remplace la date: 28.02.2021

Date de révision: 21.02.2022

Version: 1.3.0

Méthode de classification: Calcul basé sur les dangers de composants connus. Données d'essai.

Mentions de danger

H220	Gaz extrêmement inflammable.
H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H280	Contient un gaz sous pression, peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations additionnelles sur les dangers

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

La FDS a été élaborée par

Société:	Bureau Veritas HSE Denmark A/S
Adresse:	Oldenborggade 25-31
Code postal:	7000
Ville:	Fredericia
Pays:	DANEMARK
E-mail:	infohse@dk.bureauveritas.com
Téléphone:	+45 77 31 10 00
Page de garde:	www.bureauveritas.dk

Pays: CH